

## CADRE D'UNE MISSION AUPRES DE LA DAREIC

### - REFERENT ACADEMIQUE POUR LA COOPERATION FRANCO-ESPAGNOLE -

La mission de l'enseignant référent académique pour la Coopération franco-espagnole s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale de l'académie définie par Madame la Rectrice, et mise en œuvre par la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC).

L'enseignant référent académique pour la Coopération franco-espagnole est chargé, sous l'autorité de la Déléguée Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération, du développement et du suivi des actions franco-espagnoles au sein de l'académie d'Orléans-Tours.

En collaboration étroite avec la DAREIC, l'enseignant référent académique pour la Coopération franco-espagnole devra :

- **Conseiller** les établissements scolaires dans leur projet d'ouverture à l'international,
- **Communiquer** sur la convention de partenariat éducatif entre l'académie d'Orléans-Tours et le département d'éducation de la Catalogne,
- **Accompagner** les équipes éducatives dans la construction et la mise en place de leur partenariat espagnol,
- **Aider** les établissements du second degré dans leur recherche pour identifier un établissement partenaire en Espagne,
- **Aider** à la recherche d'entreprises d'accueil pour les stages professionnels des élèves de formation professionnelle,
- **Informier** les enseignants sur les outils (tels que le portail européen e'Twinning) permettant de mettre en place des actions de mobilité virtuelle et physique,
- **Publier** sur les pages Internet de la DAREIC les ressources relatives à la coopération franco-espagnole,
- **Valoriser** les actions franco-espagnoles en favorisant leur visibilité et la médiatisation des projets sur le site DAREIC et EXPERITHEQUE.

### **Moyens :**

Dans le cadre de cette mission à la DAREIC le chargé de mission bénéficiera d'une (1) IMP taux 4 et du remboursement de ses frais de déplacements aux différentes réunions et commissions auxquelles il participera, après avoir obtenu l'accord de la DAREIC.